

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 6 septembre 2011, à 20:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante, Jérôme Bélanger et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire récite une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

128-2011

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,  
Secondé par Madame Marise Poulin,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que l'ordre du jour de  
la présente session soit adopté tel que  
présenté.

ADOPTÉ

129-2011

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, que le procès-verbal de  
la séance régulière du 1<sup>e</sup> août 2011 soit  
adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

130-2011

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE D'ÉCOUTE  
TÉLÉPHONIQUE ET DE PRÉVENTION DU SUICIDE  
BEAUCE-ETCHEMIN**

ATTENDU la demande d'aide financière du Centre d'Écoute Téléphonique et de Prévention du Suicide Beauce-Etchemin.

ATTENDU que le C.E.P.S. Beauce-Etchemin demande une aide financière de 0.10\$ per capita.

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,  
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil Municipal de Saint-Victor accorde au C.E.P.S. Beauce-Etchemin un montant de 240,00 \$ en guise de participation financière.

ADOPTÉ

131-2011

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB ÂGE D'OR**

ATTENDU la demande d'aide financière du Club de l'âge d'Or de Saint-Victor pour une aide financière de 75,00 \$.

Proposé par Monsieur Steve Plante,  
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder une aide financière 75,00 \$ pour le Club de l'Âge d'Or de Saint-Victor pour leur projet récréatif.

ADOPTÉ

**DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL- TEMPÊTE TROPICALE IRÈNE**

ATTENDU que l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile prévoit qu'une Municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence dans tout ou partie de son territoire lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable;

ATTENDU que l'article 43 (paragraphe 1) de la loi prévoit que si le Conseil ne peut se réunir en temps utilise, le maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le maire suppléant peut déclarer l'état d'urgence pour une période maximale de 48 heures ;

ATTENDU que l'article 43 (paragraphe 2) de la loi prévoit que l'état d'urgence déclaré par le Conseil Municipal vaut pour une période maximale de cinq jours à l'expiration de laquelle il peut être renouvelé, sur autorisation du ministre, pour d'autres périodes maximales de cinq jours;

ATTENDU que les pluies diluviennes occasionnées par la tempête tropicale Irène ont occasionné des dommages considérables aux infrastructures et propriétés du secteur municipal et aux immeubles et biens du secteur privé et que cela a nécessité ou nécessite des réparations d'urgence afin de sécuriser les personnes, les lieux et les biens. Parmi les dommages, on retrouve entre autres :

- Des bris à des routes, des ponceaux, des ponts, des cours d'eau, des réseaux d'acqueduc/égoût, etc.
- À détailler si besoin.

ATTENDU que l'article 937 du Code municipal autorise le maire, dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements

municipaux, à décréter toute dépense qu'il juge nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation;

ATTENDU que le maire a déclaré l'état d'urgence le 28 août 2011 suite à la tempête tropicale Irène et qu'il y a lieu de ratifier cette décision;

EN CONSÉQUENCE, il est :

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil ce qui suit :

Que le Conseil de la Municipalité entérine l'état d'urgence déclaré par la maire sur le territoire de la Municipalité à la suite de la tempête tropicale Irène;

Que le Conseil désigne le maire, le maire suppléant et le directeur général afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs mentionnés à l'article 47 de la Loi sur la sécurité civile, à savoir :

- 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières ;
- 2° accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la Municipalité ;
- 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité ;
- 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés ;
- 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en oeuvre d'un plan de

sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI ;

6° faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.

Que copie de cette résolution soit transmise promptement au ministre de la Sécurité publique du Québec, la direction régionale du ministère de la Sécurité publique ainsi que tout autre autorité responsable de la sécurité civile sur le territoire de la Municipalité.

Que le Conseil demande au Ministre de la Sécurité Publique de reconnaître l'état d'urgence déclaré par la Municipalité et de le prolonger au besoin, et ce, jusqu'au rétablissement de la situation.

Que le Conseil demande au Ministre de la Sécurité Publique de mettre en place un programme d'aide financière pour la Municipalité, les résidents, les entreprises, les fermes et tous les citoyens de la Municipalité affectés par l'état d'urgence.

ADOPTÉ

133-2011

**AUTORISATION POUR SIGNATURE DE CONTRAT AVEC  
LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, d'autoriser le  
Directeur Général, Monsieur Marc Bélanger,  
à signer le contrat de déneigement avec le  
Ministère des Transports,  
soit le contrat numéro 850804904 dossier  
no. 6606-11-4987.

ADOPTÉ

134-2011

**CAUTIONNEMENT - SERVICE LOISIRS ET TOURISME  
SAINT-VICTOR**

CONSIDÉRANT que le Services Loisirs et Tourisme de Saint-Victor désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 600 000,00 \$, remboursable sur 20 ans.

CONSIDÉRANT que cette institution financière exige que la Municipalité se rende caution de cette obligation.

EN CONSÉQUENCE il est :

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Secondé par Madame Marise Poulin,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor se porte caution en faveur du Service Loisirs et Tourisme de Saint-Victor d'un montant de 600 000,00 \$, remboursable sur 20 ans, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe A.

Il est également résolu que la Municipalité demande au Ministre des Affaires Municipales, de Régions et de l'Occupation du Territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

ADOPTÉ

135-2011

**COMMANDITE - SOIRÉE DES SOMMETS**

Proposé par Madame Marise Poulin,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor désire avoir le plan de visibilité, de l'évènement soirée des sommets, soit la catégorie partenaire bronze pour la somme de 100,00 \$.

ADOPTÉ

136-2011

**DEMANDE DE SOUMISSION - SEL À DÉGLAÇAGE**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, de demander des  
soumissions pour la fourniture de sel à  
déglacage, pour la Municipalité de Saint-  
Victor, pour la saison hivernale 2011 -  
2012.

Les soumissions seront reçues sous  
enveloppes scellées et identifiées **SEL À  
DÉGLAÇAGE** au bureau de la Municipalité de  
Saint-Victor, 287 Rue Marchand Saint-Victor  
G0M 2B0, jusqu'à 11 heure, le 3 octobre  
2011, pour être ouverte le même jour. Le  
Conseil Municipal ne s'engage à accepter ni  
la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTÉ

137-2011

**DEMANDE DE LUMINAIRE - HYDRO-QUÉBEC**

Proposé par Monsieur Luc Plante,  
Secondé par Monsieur Harold Bureau,  
Et résolu, à la majorité des  
membres du Conseil, que la demande pour  
installer un luminaire en face du 213 Rue  
Séminaire est refusé.

ADOPTÉ

138-2011

**DEMANDE DE PERMIS**

ATTENDU la demande de permis pour enlever  
des sédiments dans la rivière en face du  
lot 315 et une demande de creusage de la  
rivière en face de Ferme Campagnard.

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,  
Et résolu, à l'unanimité des  
membres du Conseil, de faire parvenir cette  
demande de permis à Monsieur Denis Desbiens  
de la M.R.C. Robert-Cliche.

ADOPTÉ

139-2011

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION LOISIRS ET SPORT**  
**(MELS) - AUTORISATION**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire et le Directeur général de présenter un projet au Ministère de l'éducation Loisirs et Sport pour la réfection de l'isolation des murs de l'aréna et confirmer notre engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.

ADOPTÉ

140-2011

**LES COMPTES**

Proposé par Monsieur Harold Bureau,  
Secondé par Monsieur Steve Plante

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes soit approuvée et adoptée pour paiement :

Média Transcontinental	47,54	\$
Gaz Métro	26,81	\$
R.J. Dutil	3 853,32	\$
Orizon Mobile	119,62	\$
Industrie de Ciment	848,45	\$
Téléphone St-Victor	747,76	\$
Beauce Septique	113,93	\$
Centre du Camion Amiante	8 038,75	\$
Hydro-Québec	1 687,93	\$
Télu Mobilité	443,78	\$
Première Ligne	651,09	\$
Hydro-Québec	4 406,32	\$
Maxi Métal	474,60	\$
Les Tontes J.F.	68,35	\$
Les Services EXO	2 455,20	\$
Clément Poulin	16 782,00	\$
Projet Jeunesse Travail	88,00	\$
Prévost et Frères	3 786,17	\$
Wajax	97,90	\$
Biolab	1 143,24	\$
Pétro Canada	153,80	\$



HQ Distribution	569,63	\$
Pitney Works	1 139,24	\$
Extincteurs de Beauce	34,18	\$
Poulin Excavation	242,10	\$
Les Pompes Couture	771,27	\$
Coop Alliance	1 080,85	\$
Sonic	10 645,62	\$
Garage Marc Bureau	116,55	\$
Hercule Fortin Inc.	1 719,31	\$
Signalisation Lévis	339,50	\$
Impression de Beauce	227,85	\$
DEBB	56,79	\$
Ferme Donald Vachon	11 792,67	\$
Centre Électrique de Beauce	411,89	\$
Sun Média	211,90	\$
Fed. Québ. des Municipalités	13,56	\$
Evironex	56,39	\$
Outillage S. Bilodeau	56,61	\$
Ressource Naturelles et Faune	27,00	\$
Loutec	904,16	\$
Armand Lapointe Équipement	586,71	\$
Excavation Pamphile Rodrigue	4 953,52	\$
Cathy Quinaux	47,22	\$
Sylvain Bilodeau	8,54	\$
Atelier FL.P.H.	200,97	\$
Denis Gauvin Inc.	243,12	\$
Structure DLD Ltée	1 746,67	\$
Réal Huot Inc.	813,92	\$
Sigma	644,97	\$
Orizon Mobile	114,81	\$
Linde Canada	206,66	\$
Plomberie Yves Lessard	56,96	\$
Gravière M.J. Lessard	22 299,74	\$
Magasin Coop	649,08	\$
Garage Bizier	1 140,70	\$
Centre de Camion de Beauce	736,72	\$
Echo-tech	1 908,24	\$

ADOPTÉ

141-2011

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,  
 Secondé par Monsieur Steve Plante,  
 Et résolu, à l'unanimité des  
 membres du Conseil, que la séance soit  
 levée.

ADOPTÉ

**LE MAIRE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**ROLAND GIGUÈRE**

**MARC BÉLANGER**